

Type Diplôme : DU/DIU/DE

COMPOSANTE	Médecine	
MENTION	Diplôme Inter-Université de MEDECIN coordonnateur d'EHPAD et de dispositifs territoriaux de Gériatrie	
Type de session :	Deux sessions	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Néant

Obtention du Semestre

Néant

Obtention de l'Année

Le diplôme est obtenu si :

- L'assiduité est validée (64 heures de présence à la formation en présentiel)
- Les modules d'e-learning sont validés (100% de réussite)
- La note de l'épreuve théorique nationale est supérieure ou égale à 8 sur 20
- La note de l'épreuve pratique locale est supérieure ou égale à 10 sur 20

- Stage pratique de 10 jours (validé par présence à l'ensemble des demi-journées sans attribution de note)

L'étudiant peut se réinscrire en cas de non validation de l'année sans garder le bénéfice des notes. La présence aux cours est obligatoire pour passer les examens, en cas d'absence il ne peut pas se présenter sauf accord express du responsable du DIU (possible motif d'absence exceptionnel). Si l'étudiant est absent lors du stage et/ou qu'il ne la valide pas, invalidation de l'année.

Si l'étudiant est absent lors des examens : absent en session 1 => doit se présenter en session 2 ; absent en session 2 => invalidation de l'année.

Lors de la première session, une note inférieure à 10/20 lors de la validation pratique et/ou inférieure à 8/20 à la validation théorique entrainera un passage en session de rattrapage (session 2).

Lors de la seconde session, une note inférieure à 10/20 lors de la validation pratique et/ou inférieure à 8/20 à la validation théorique entrainera une non validation de l'année sans possibilité de recours.

Note éliminatoire

Note éliminatoire <10/20 pour l'examen « local »/compétences (donc aucune compensation possible pour une note <10 puisque c'est éliminatoire)

Notre éliminatoire < 7/20 pour l'examen « national »/connaissances (mais coef 3 donc si la personne à 8/20 il lui manque 6 points donc il lui faut 16/20 à l'examen local pour compenser)

REDOUBLEMENT

Oui sous réserve de repayer une nouvelle inscription

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

